



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 17 octobre 2017

INFORMATION MEDIAS

« Kuru Kuru 2017 » :

**opération internationale de surveillance et de contrôle des pêches dans la
ZEE de Polynésie française et à ses abords**

Du 5 au 11 octobre, une opération de surveillance et de contrôle des pêches dénommée « Kuru Kuru 2017 » a été conduite dans la zone économique exclusive (ZEE) de Polynésie française et à ses abords, en particulier dans la zone de haute mer à l'ouest des îles de la Société (Eastern High Seas Pocket).

La participation française à cette opération, organisée sous l'égide de l'agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (Forum Fisheries Agency, FFA), a été menée, dans la zone maritime « Polynésie française », sous l'autorité du Haut-Commissaire de la République, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Elle visait à s'assurer de l'absence de navires de pêches étrangers dans la ZEE, à les contrôler le cas échéant ainsi qu'à s'assurer du bon respect des normes de la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) en haute mer. Elle a été coordonnée par le centre maritime commun de Polynésie française (CMC-PF), en coopération avec la FFA, les États-Unis, les Kiribati et les îles Cook.

L'opération a permis de confirmer l'absence de pêcheurs étrangers en action de pêche dans la ZEE de Polynésie française.

L'intégralité de l'Eastern High Seas Pocket a pu être couverte par un emploi combiné de l'imagerie satellite, de vols de surveillance maritime par les avions Gardian de la flottille 25F et la présence du patrouilleur Arago de la Marine nationale. L'Arago a également pu contrôler en haute mer, à l'extérieur de la ZEE, 5 navires étrangers pour s'assurer du respect des normes de la WCPFC. Les quelques manquements observés ont été communiqués aux États du pavillon.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

De telles opérations de surveillance maritime en coopération avec les Etats voisins et les principaux partenaires de la France dans le Pacifique sont régulièrement menées dans la zone maritime de Polynésie française.

Elles s'ajoutent à la surveillance permanente conduite par le Centre maritime commun de Polynésie française (CMC-PF), avec les moyens navals, aériens et satellitaires des Forces armées en Polynésie française, sous la direction de son référent surveillance des pêches, le directeur du JRCC. Toute heure de vol ou tout jour de mer, au-delà des missions particulièrement consacrées à la surveillance des pêches, est mis à profit pour surveiller la zone économique exclusive (ZEE).

La ZEE de Polynésie française est réservée aux pêcheurs polynésiens. La stratégie de surveillance de celle-ci et de ses abords vise à s'assurer que l'interdiction de pêche pour les flottilles étrangères y est respectée. Cette stratégie repose sur :

- une analyse quotidienne de l'activité des flottilles de pêches par le CMC-PF par différents senseurs électroniques ;
- le recours régulier à l'imagerie satellite ;
- les missions de surveillance et d'intervention maritime par les aéronefs et navires de la marine nationale.

Ces missions débouchent régulièrement sur des contrôles en haute mer dans le cadre de la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC). S'y ajoutent les contrôles de navires à quai par le Service des Affaires Maritimes (SAM PF).

Ce dispositif est efficient, visible et non prédictible ce qui le rend dissuasif : les flottilles de pêche étrangères se savent surveillées et demeurent à l'extérieur de la ZEE.

A titre d'illustration, entre le 1er janvier et le 30 septembre 2017, 154 navires de pêche ont été survolés et interrogés, permettant de s'assurer qu'aucun n'était en action de pêche à l'intérieur de la ZEE.